

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupiets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EX GOEËL (S.-&-M.)	et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 6 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

16 Août. — On célèbre à l'Église Notre-Dame de Paris un service funèbre anniversaire en mémoire des combattants de Gravelotte, et de Mars-la-Tour. Dans cette dernière ville a lieu également une cérémonie commémorative des combats des 16 et 18 Août 1870.

17 Août. — Une élection sénatoriale a lieu dans l'Indre-et-Loire où M. Pic-Paris, maire de Tours, radical, est élu en remplacement de M. Nioche, radical, décédé.

— Une élection législative a lieu dans la troisième circonscription de Toulouse où M. Serres, maire de Toulouse, radical est élu en remplacement de M. Calviniac, socialiste, décédé.

— Le monument de Victor-Hugo est inauguré à Besançon en présence des ministres du Commerce et de l'Agriculture.

18 Août. — Une résistance acharnée est organisée dans les villages de Ploudaniel, le Folgoët et Saint-Méen en vue de s'opposer à l'expulsion des sœurs des écoles. Les paysans ont recours à des procédés assez inoffensifs, mais néanmoins par trop odorants. Seul un commissaire est assez sérieusement blessé.

— Le Ministre de la guerre assiste aux manœuvres de cavalerie de Souppes, (Seine-et-Marne).

19 Août. — M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et de M. Doumergue, ministre des colonies, assistent aux fêtes de Béziers, tandis que le général André, ministre de la guerre se rend aux grandes manœuvres de Châlons.

20 Août. — La nouvelle de la mort de M. Charles Mourier, directeur de l'assistance publique, décédé à Nîmes, cause à Paris une stupéfaction douloureuse.

— Le parlement du Cap rouvre ses séances après deux ans de suspension.

21 Août. — Des malfaiteurs demeurés inconnus provoquent le déraillement de l'express de Paris à Pontarlier, en déboulonnant un rail, à deux kilomètres de Dijon. Par un hasard des plus heureux il n'y a aucune victime.

22 Août. — Arrivée à Paris de la reine mère d'Espagne, qui est l'objet de manifestations sympathiques.

— M. Pelletan, ministre de la marine, assiste à Rochefort à des exercices de sous-marins.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi dernier sous la présidence de M. Hëmar, maire, assisté de M. Moreau adjoint, et de MM. Michel, Vincent, Duru, Lemarié, Corvisier, de

Chalambert, Fourie, Chenevat, Sacy, Dupille Charles et Thonnerieux.

Absents, MM. Dupille Léonor, D' Studer et Pigeaux.

Après lecture du procès-verbal adopté sans observations, MM. Michel et Lemarié sont désignés comme secrétaires.

Le Conseil adopte la proposition de M. le Maire tendant à interdire la chasse dans les vergers jusqu'au dimanche 9 Novembre.

MM. Dupille et Lemarié sont désignés comme commissaires chargés de la rédaction des listes électorales pour les élections au tribunal de commerce.

Une subvention de cent francs est accordée à la Société des Vétérans pour participer à l'organisation de la fête donnée à l'occasion de la remise du drapeau de la Section de Dammartin.

Le Conseil s'associe à la proposition d'un de ses membres, tendant à obtenir de l'administration du chemin de fer du Nord, qu'un abri fermé soit établi à la gare de Dammartin en remplacement de celui qui existe actuellement et qui n'est pas sans danger pour la santé des voyageurs, pendant la mauvaise saison.

M. le Maire rend compte de la décision de la commission des travaux concernant le caniveau de la ruelle St-Leu et de la rue Victor Offroy.

Des trois projets mis à l'étude, la commission propose celui qui consiste à capter les eaux par une canalisation souterraine, partant en ligne droite de la rue Victor Offroy jusqu'au fossé du lavoir de la Saine-Fontaine et recevant souterrainement les eaux venant du caniveau de la ruelle Saint-Leu, et à ciel ouvert, celles venant de la direction de la rue de

Meaux, de la rue des Vieilles-Bougeries et de la rue du Sauvage.

La dépense de cet égout d'après le devis établi, s'élèverait à 1967 francs.

Le Conseil adopte les conclusions de la Commission.

M. le Maire informe le Conseil que le dossier de la succession Letessier concernant Dammartin est actuellement au Ministère de l'Intérieur et qu'il y a lieu d'espérer qu'il aura bientôt franchi la dernière étape qui lui reste à parcourir avant que la ville soit mise en possession du legs qui lui a été attribué.

M. le Maire expose au Conseil qu'une souscription publique est sur le point d'être ouverte en vue de procéder à la réédification de l'église Saint-Jean et à la reconstruction du presbytère qui tombe en ruines.

La souscription en question devra subvenir seule aux frais d'édification et sous aucun prétexte les ressources municipales n'auront à subvenir à aucune dépense résultant de ces travaux.

Dans ces conditions, le conseil municipal ne fait aucune opposition et se montre au contraire très favorable à cette proposition généreuse.

La séance est levée à neuf heures et demie.

La *Petite Gazette* s'est fait un devoir, bien agréable d'ailleurs, de renseigner ses lecteurs sur les beautés de l'Exposition artistique de Dammartin.

La tâche a été rendue d'autant plus facile, que sans aucun esprit de flatterie pour les artistes de tout ordre qui ont apporté leur pierre à l'édifice, il n'y a eu de toutes parts qu'un concert unanime d'éloges pour la collectivité aussi bien que pour chacun des exposants, qui, loin d'être demeurés

dans la banalité, ont produit, chacun dans la mesure de ses aptitudes et de ses connaissances, des œuvres d'un caractère bien déterminé et bien personnel.

Merci à nos aimables confrères de la presse régionale qui ont encouragé dès la première heure les efforts des organisateurs et proclame leur succès, par une critique toute bienveillante du salon Dammartinois.

Merci aussi à ces collaborateurs aussi modestes que zélés, dont le concours précieux a contribué dans une large mesure à hâter et parfaire l'organisation de cette charmante exposition, les uns en participant à l'aménagement des parterres et à l'ornementation des salles ; les autres en multipliant leurs bras pour activer l'agencement des tableaux.

N'oublions pas, non plus, ces poètes et ces écrivains locaux, dont la plume exercée s'est attachée à vulgariser et à développer dans notre modeste canton le goût du beau et l'amour de l'art.

Au surplus, disons franchement que le comité d'organisation est heureux de remercier de leur concours dévoué : MM. Thonnerieux, de Leonard, Dupille Léonor, André Dupont, Bricka, Carnet, Lucien Chenevat et bien d'autres qui ne lui ont marchandé ni leur temps ni leur peine.

La peinture, très largement et surtout magistralement représentée à l'Exposition de Dammartin, a absorbé cela se comprend, une grande partie de l'attention du public, qui n'oubliera pas de sitôt ses magnifiques tableaux et le panorama de Dammartin, création très géniale de l'artiste-organisateur Dupérelle.

Nous nous reprocherions, à la veille

de la clôture du salon Dammartinois de ne pas consacrer une note spéciale à son importante annexe, « la Photographie » qui, en raison du nombre de ses adeptes, occupe un local spécial également pourvu de son panorama, représentant, à une échelle minuscule, Dammartin au XVI^e siècle.

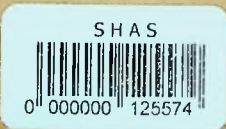
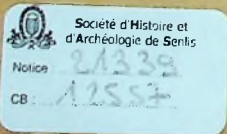
A tout seigneur, tout honneur, et sans la moindre hésitation, nous décernerions la palme à notre distingué compatriote Paul Lefèvre pour les magnifiques paysages qu'il a présentés, au nombre de huit, et qui sont autant d'œuvres artistiques dont on ne peut se lasser d'admirer les heureuses perspectives, la richesse des détails, les tons harmonieux et la vie.

Le graveur Ruet, dont quelques œuvres hors ligne garnissent un des panneaux de la section de peinture, a reproduit en cartes postales, une trentaine des plus beaux points de vue du parc d'Ermenonville, et cette charmante collection est justement appréciée du public, en général, et des fervents de l'art photographique, en particulier.

Les photographies au charbon de M. David, de Stains, représentant divers paysages et vues de Chaalis et Mortefontaine, dénotent de la part de leur auteur, des connaissances artistiques indiscutables.

M. Duclert, de Juilly, en touriste passionné, après avoir visité les villes pittoresques du midi de la France en a rapporté de très curieux souvenirs dans ses impressionnantes vues de Carcassonne, Montpellier, Bordeaux, Toulon, Nîmes, Aigues-Mortes, etc.

M. Albert Parent, de Chambrefontaine, a choisi comme objectif... de ses expériences photographiques, la froide et brumeuse Albion, dont il a



rapporté une collection de fort intéressants points de vue, répartis en trois panneaux très coquettement présentés.

M. Edmond Labour, Conseiller général, qui a exploré en 1900-1901, l'Égypte, les Indes, la Chine, le Japon et le Canada, a recueilli au cours de ce voyage autour du monde un grand nombre de points de vue, scènes de mœurs, monuments, dont il a composé quinze tableaux d'un intérêt capital.

M. de la Condamine qui présente une série de 24 reproductions des femmes de la Bible, y a joint un autre panneau de groupes et paysages divers harmonieusement groupés et d'une exécution soignée.

Également très appréciées les vues stéréoscopiques de M. Maurice Boucher, de Crépy-en-Valois, les vues d'Allemagne de M. Lucien Chenevat, la vue de Cannes de M. Georges Dasset, de Roissy, les travaux d'architecture de M. Julien Froux, les groupes variés de Mlle Denise Péroche, de Mlle Aline Vincent, de M. Victor Thonnerieux et de M^{lle} Thérèse Brette.

D'autres œuvres, qui sans appartenir à la photographie, ont été exposées dans cette salle, méritent aussi une mention particulière, telles, les travaux décoratifs de Mlle Clémence Berriat Saint-Prix, les petits meubles en pyrogravure de Mlle Lucie Baudquin, les cartes artistiques de M. Maurice Darche, les clichés gravés de M. Deneyer et enfin, la belle et très curieuse collection de bibelots chinois et japonais de M. Edmond Labour.

On nous a rapporté que bon nombre d'amateurs photographes de la région n'ont pas osé, par modestie, affronter une exposition de leurs tra-

vaux ; c'est là un grand tort, car ils auraient participé au mouvement d'émulation que ne peuvent manquer de produire des expositions de ce genre.

Espérons que par la suite ils sauront vaincre ce fâcheux scrupule et qu'ils participeront eux aussi au succès de ces luttes toutes pacifiques et si fécondes au développement du goût artistique.

Nous croyons inutile de rappeler à nos concitoyens que c'est aujourd'hui Dimanche 24 courant, qu'a lieu la remise du Drapeau aux Vétérans de la Section de Dammartin.

Le patriotisme si connu des Dammartinois nous permet de prédire à cette solennité un succès complet.

Nous savons que chacun tiendra à s'y associer afin de donner à cette noble manifestation toute sa signification et tout son éclat.

La Section des Vétérans de Dammartin a fait éditer une brochure contenant le *Programme Complet* de la Fête et la *Légende du Drapeau*.

Cette brochure est en vente à la librairie Lemarié. On trouvera également à l'acheter, au moment des diverses cérémonies, sur l'Esplanade et le rond-point du château.

Le deuxième concert donné, jeudi dernier, par les Tziganes, à l'Exposition des Beaux-Arts, a eu le même succès que celui du 40 Août.

Cette fois-ci, le Soleil — Ce roi des coloristes — s'est rappelé qu'il devait une revanche aux peintres, ses fidèles sujets. Il a donc remis sa figure morose toute embarbouillée de brume qu'il affectait de prendre ces jours derniers, et pour bien nous prouver qu'il était de la partie, il nous a pro-

digué tous les charmes de sa palette magique.

Une foule plus nombreuse encore que le 10 Août se pressait autour des artistes qui ont exécuté, à la satisfaction générale, un programme comprenant, entre autres morceaux de choix, les exquises *Stances* de Flégier, l'adorable *Berceuse* de Godard et le *Menuet* de Boccherini, toujours pimpant, spirituel et gracieux comme un petit talon rouge.

Ce deuxième concert clôt dignement la partie musicale de l'exposition Dammartinoise qui a su grouper dans un milieu des plus artistiques, la Peinture, la Sculpture, la Poésie et la musique, ces immortels champions de l'Idéal.

Allant à un verger qu'il possède lieudit les Prés-Bouchers, le 11 août, vers une heure du soir, le sieur Pique Arthur, 35 ans, maraîcher, remarqua que 12 pommiers de 4 ans, greffés depuis un ou deux ans avaient leurs jeunes pousses mangées et leurs greffes cassées, ce qui lui causait un préjudice de 50 fr.

Il apprit ensuite que des bestiaux du sieur Gouffé Pierre-Casimir, 50 ans cultivateur, qui demeure à proximité se promenaient parfois sans être surveillés dans sa propriété, et il déposa une plainte à la gendarmerie. Après enquête, où ils interrogèrent le cultivateur, les gendarmes obtinrent du sieur Gouffé l'aveu que peut-être, par hasard, une de ses vaches poursuivie par son chien était allée dans le verger du sieur Pique et avait pu commettre le dégât signalé, ce serait donc accidentellement que la mutilation aurait eu lieu. Procès-verbal a été dressé de cette déclaration.

Par décret du président de la République en date du 14 août, M. Camille Haran, cultivateur, délégué cantonal, ancien maire d'Oissery, trésorier de la société d'agriculture de l'arrondissement de Meaux, est nommé suppléant du juge de paix de Dammartin en remplacement de M. Michel.

SAINT-MARD

Par arrêté ministériel la médaille d'honneur du travail vient d'être accordée à M. Roblin Louis, chauffeur de machine fixe à la compagnie du chemin de fer du Nord.

Jeudi, vers 1 heure du soir, Gibert Alfred, 19 ans, cantonnier, se présentait chez les époux Tassart, et leur demandait d'où venait la discorde qui existe avec son beau-père.

Là, il fut très mal accueilli. Furieux il flanqua une gifle à la femme Tassart. Une rixe éclata.

Procès-verbal a été dressé.

MESNIL-AMELOT

Le ballon nommé " *Le Sartrouville* " était parti de Sartrouville le dimanche 17 courant à 5 heures, et était monté par MM. J. Balzon et V. Louet, aéronautes, accompagnés de Mme Louet.

Après une escale faite à Garges (S.-et-O.) et avoir atteint une altitude de 1.000 mètres, le ballon a atterri près du chemin de Mitry, à douze ou quinze cents mètres du Mesnil-Ameiot, à 6 h. 20.

La descente s'est opérée sans le moindre accident, avec le concours de plusieurs habitants qui s'étaient empressés de se rendre sur le lieu d'atterrissage.

TIEUX

Après avoir fait de trop longues

stations au cabaret plusieurs belges parmi lesquels Lebreck et Jansens se distinguèrent tout particulièrement, attaquèrent à coups de binettes, le 22 juin au soir, deux paisibles promeneurs MM. Rayer et Gallois.

Le garde-champêtre voulant s'interposer fut également malmené. Il reçut un énorme pavé sur le cou et fut grossièrement injurié.

Lebreck est condamné par défaut à trois mois de prison et seize francs d'amende.

Jansens, un peu moins coupable mais également absent, récolte deux mois de prison.

SAINT-SOUPLETS

Après boire, au cabaret, une querelle éclata entre militaires et civils.

A la suite de certaines péripéties fort embrouillées et qu'il est inutile de rapporter, M. Isaïe Graindorge frappa l'artilleur Leclerc avec un verre et ce avec une telle violence qu'il lui fit une grave blessure près de l'œil droit.

Il est poursuivi de ce chef.

A noter cette réponse d'un témoin :

Le président lui demande : « Quelle était la grandeur du comptoir du marchand de vin ? »

— « A peu près aussi conséquent comme le vôtre, M. le Président ».

Après audition de nombreux témoins, Graindorge est condamné à deux mois de prison avec application de la loi de sursis et 50 fr. d'amende.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

Le 14 juillet, vers neuf heures du soir, une querelle éclata entre les époux Behringer et les époux Carré-Person, au cours de laquelle des coups furent échangés.

Les époux Behringer paraissant avoir été les provocateurs, ont récolté

chacun 50 francs d'amende ; le nommé Carré (Louis), 25 francs d'amende quant à la femme Carré, née Person (Marie), elle est acquittée.

CLAYE

Mme veuve Dupont, âgée de 36 ans, manouvrière, s'est pendue à son domicile, dans la nuit de lundi à mardi.

Elle se conduisait mal et se livrait à la boisson. On s'accorde à croire que c'est dans un moment d'ivresse qu'elle s'est donnée la mort.

Elle laisse sept enfants, dont quelques uns en bas âge qu'elle maltraitait journellement, d'ailleurs, au dire des voisins. Lundi soir encore elle avait versé deux seaux d'eau dans le lit de sa fille aînée, âgée de 13 ans.

C'est un de ses fils, âgée de 7 ans, qui l'a trouvée dans sa chambre à coucher.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

Du 13 au 20 Août 1902

NAISSANCES

19 août. — Marcel-Julien, fils de Julien Élie-Léonce Gérard, fruitier, et de Louise Victorine-Anaïs Cotelé

20 août. — Alfred-Émile, fils de Joseph Émile Baert, manouvrier, et de Elisa Dequeau.

Exposition de Lagny

La quatrième des Expositions régionales annuelles organisées par l'Union Artistique et Littéraire du canton de Lagny, ouvre ses portes aujourd'hui du 24 août jusqu'au dimanche 7 septembre 1902.

Elle comprend des œuvres de peinture, sculpture, architecture, gravure

et lithographie, des dessins, pastels, aquarelles, miniatures, émaux, faïences, vitraux, objets d'art, etc.

Nous félicitons le comité d'organisation de son heureuse initiative et formons les vœux les plus sincères pour le succès de cette nouvelle exposition artistique.

Les vieux papiers

Interdiction de leur emploi

Le préfet de Seine-et-Marne vient de prendre l'arrêté suivant :

Considérant que les vieux papiers, journaux, registres, brochures, ouvrages manuscrits ou imprimés dont il est fait usage pour envelopper les substances alimentaires sont susceptibles d'avoir passé, soit par les mains de personnes ayant des professions, des habitudes ou des maladies très diverses, soit par des endroits malpropres ou contaminés ; que ces papiers ont pu se charger à ces multiples contacts de poussières infectieuses, sans même être salis en apparence ; qu'ils doivent être considérés comme constituant un élément toujours possible de propagation de maladies contagieuses ;

Vu l'avis du Comité consultatif d'hygiène publique de France et les circulaires ministérielles.

Arrête :

Article Premier. — Les papiers humides de toute nature ne devront, en aucun cas, servir à envelopper des denrées alimentaires.

Art. 2. — Les papiers imprimés, vieux journaux, brochures, ouvrages divers, les registres et autres manuscrits pourront être utilisés pour les légumes secs, racines ou tubercules (haricots secs, pommes de terre, à la condition de ne pas être humides.)

Art. 3. — Les matières alimentaires humides (viandes de boucherie, viandes de toute nature débitées au détail, telles

que viandes de lapin ou de volailles ; charcuterie, pâtisserie, confiserie, beurres, fromages, graisses, légumes cuits ou trempés ; légumes débités en tranches, tels que la courge ; légumes frais ou primeurs ; poissons salés et trempés, tels que la morue ; poissons vendus au détail tels que le thon, le saumon, etc.), ne pourront être enveloppés que dans des papiers de pliage neufs, soit blancs, soit pâille, non maculés.

Art. 4. — Les dispositions qui précèdent ne deviendront obligatoires qu'à partir du premier janvier 1903.

Art. 5. — MM. les sous-préfets, les maires, les commissaires de police, la gendarmerie et les inspecteurs des marchés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera immédiatement publié et affiché dans toutes les communes du département et inséré au *Recueil des actes administratifs*.

La Mort d'un Village

« Un village qui meurt faute d'habitants et n'offre plus aux yeux du passant étonné que le spectacle de ses maisons désertes, aux toits effondrés, groupées autour d'une archaïque église en ruines, dévorée par les lépreux qui s'attachent au vieux murs... voilà assurément un événement peu ordinaire, dit un de nos confrères parisiens. Il n'a rien de rare, cependant. Des consommations lentes peuvent s'attaquer à des collectivités d'êtres humains, comme aux individus isolés, et détruire petit à petit les organismes qui en assurent la vitalité. Ce sont des morts sociales dont parfois des villes importantes ressentent les approches sans pouvoir en écarter l'éventualité menaçante. »

Nos lecteurs se souviennent d'avoir lu dans l'histoire de Dammartin de notre regretté compatriote Victor Ollroy, et dans les colonnes mêmes de la *Petite Gazette*, qu'un certain Jean de Fayel avait hérité dans les premières années

du XV^e siècle, du comté de Dammartin, qu'il transmit à sa fille, Marie de Fayel, épouse de Renaud de Nanteuil, dont la fille unique nommée Marguerite, porta, par mariage, le comté de Dammartin à Antoine de Chabannes, le plus célèbre des anciens comtes de Dammartin.

« Le village de Fayel qui a perdu, il y a quelques mois son dernier habitant, est un vieux bourg picard où se passa, au temps des croisades, un drame qui défraya longtemps à cause de son horreur les récits des chroniqueurs et fournit un sujet de tragédie au poète de Belloy. Le seigneur de Fayel, qui en est le héros, fut cet Othello terrible qui poussa les raffinements de sa vengeance jusqu'à faire servir en repas à sa femme, la belle Gabrielle de Vergy, le cœur de son amant, Raoul de Coucy. Dans son désespoir, la dame de Fayel se laissa mourir de faim. »

« Depuis un demi-siècle, c'est toute la population de l'ancien bourg qui a péri et s'est évanouie sous les étreintes de la fatalité, laissant en friches les vignes et les champs d'alentour, abandonnant aux rats et aux chouettes l'antique église romane que doit hanter encore l'âme plaintive de l'inconsolable Gabrielle. Le Fayel comptait encore 150 habitants en 1850. C'était une commune qui avait alors son maire, son curé, son maître d'école, son garde champêtre. Il ne reste plus que le souvenir de cette entité administrative effondrée dans le néant. Le voici enseveli à jamais sous ses ruines, le pauvre village. »

Dieu nous garde d'une semblable déchéance !



Un Exploit peu banal

Un huissier de Limoges a été appelé à pratiquer une étrange saisie.

Un quincaillier de Limoges à qui on avait expédié un chargement important de marmites en fonte, refusa de prendre livraison de l'envoi qui avait été en cours de route fortement abîmé.

De là, procès, et la Compagnie fut condamnée à payer la valeur de la marchandise détériorée et une certaine somme à titre de dommages.

Le commerçant ayant exigé le paiement immédiat de la somme qui lui avait été allouée et le chef de gare n'ayant pu l'effectuer parcequ'il n'avait reçu aucun ordre à cet effet, un huissier fut chargé par le créancier d'effectuer une saisie destinée à garantir le montant de la dette.

A cet effet, l'officier ministériel se présentait Samedi dernier à quatre heures du soir à la gare des Bénédictines, où le train 10 venait d'être formé, et procédait à la saisie du convoi tout entier.

Mais au moment où l'huissier se disposait à remettre au chef de gare la copie de son exploit, un coup de sifflet se fit entendre et le train se mit en marche, à la grande stupefaction de l'officier ministériel et des deux témoins qu'il avait amenés.

L'ineffable Crétinot, chargé de rédiger un rapport sur un accident de chemin de fer, s'exprime ainsi :

« Un sieur Y... nombreuses blessures à la face et à la tête ; on espère cependant que l'amputation ne sera pas nécessaire. »

Vient de Paraître :

LA LÉGENDE DU DRAPEAU

20 Centimes

En vente à la Librairie E. LEMARIE

On demande

UN APPRENTI MARÉCHAL

S'adresser au Bureau du Journal.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE